

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2021 -

DÉCISION N° 21 - 05 - 040

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 25 février 2021 s'est réuni le mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 à partir de 14 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)

Excusés :

- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

### Décision 12 : L'avenant au marché de travaux d'extension du magasin général – Lot n°1.

Cet avenant au lot 1 «Gros œuvre - Micropieux» conclu avec *Eiffage construction Loire* a pour objet de prendre en compte la modification suivante :

**Travaux en moins-values** : Les travaux suivants, initialement prévus au marché, n'ont pas été réalisés, à savoir suppressions des articles suivants :

- article 1.9.3.3 : Murs en blocs béton standards creux de 0.10m d'épaisseur : - 452,16 €
- article 1.11.3 : Dallage extérieur armé de 20 cm sur terre-plein / finition lissée : - 3 433,92 €
- article 1.11.4 : Butée béton pour bennes – longueur 3.00 m : - 600 €
- article 1.12.2.1 : Talus bétonné : - 1 900 €
- article 1.12.4 : Socle béton pour barrière levante / 1m3 : - 200 €

Soit un montant total de travaux en moins-value de – 6 586,08 € HT.

**Travaux en plus-values :**

- Mise en œuvre d'un géogrille : + 2 493,20 €
- Terrassement complémentaire avant pieux : + 3 500 €

Soit un montant total de travaux en plus-value de + 5 993,20 € HT.

Le montant global de cette modification représente une moins-value de 592,88 € HT (soit 711,46 € TTC), ce qui représente une diminution de 0,42 % du montant HT initial du marché qui passe ainsi de 140 500 € HT (168 600 € TTC) à 139 907,12 € HT (167 888,54 € TTC).

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :** Le bureau approuve le projet d'avenant au marché de travaux d'extension du magasin général – Lot n°1 «*Gros œuvre - Micropieux*» et autorise le Président à signer le document ci-joint.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Georges ZIEGLER